

REUNION de la CCAPH DU 22 MARS 2022

Mmes REIX et SIMON souhaitent la bienvenue aux membres présents et excusent Mmes FAVROT, PONTET, RAMPON ainsi que Mrs COLOMBIER et LAUMAIN.

Mme SIMON remercie Cindy DESROCHES et Léa VERCHERAT de s'être rendues disponibles lors de la commission du 07/10/2021 pour interpréter la langue des signes, mais leur intervention n'avait pas répondu complètement aux attentes de Mme GRANDJEAN ; de ce fait, la Municipalité a missionné le SILS service d'interprétariat en langue des signes et accueille Mme PEUCH.

Mmes REIX et SIMON présentent M FAVIER, conseiller municipal délégué aux associations qui exposera le programme « terre de jeux 2014 » et M CHAVET, conseiller municipal délégué aux cérémonies et dirigeant d'une auto-école (véhicule aménagé pour personne porteuse de handicap).

Mme REIX demande aux participants de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 07/10/2021. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Mme MELNYCK

Mme SIMON précise que le diaporama affiché reprend point par point les remarques, suggestions faites lors de la séance du 07/10/2021, en y apportant des propositions d'amélioration.

THEME 1 :

PROPOSITIONS D'AMELIORATION :

- Accès tourniquet en face de la mairie : un socle ancien en béton gêne le passage en déambulateur. M BONDUE a fait réaliser les travaux (ajout de gore)
- Accès tourniquet en face de la place de Limelette, trop de pente qui ne permet pas de manœuvrer le tourniquet et un fauteuil roulant en même temps. Pas de modification possible.
- Petit parking derrière la poste très passant avec trous et bosses. En fonction du budget voirie de cette année, réfection envisagée et suppression des anciennes places de stationnement personnes handicapées. Mme SIMON précise que la place de stationnement PH a été réintégrée à son emplacement d'origine, devant la Poste.
- Dangerosité du passage « arcade » entre Limelette et le café où sont toujours stationnés des véhicules empêchant parfois d'accéder d'un côté ou d'un autre de ce passage (photos). M ZWISLER indique que le propriétaire est favorable à l'aménagement et rappelle qu'en matière de sécurité, le pouvoir du Maire prévaut. Un passage piéton sera matérialisé à ce niveau et 2 quilles seront installées (travaux pris en charge par la Commune). Pour info, le propriétaire entreprend la réfection des sols au niveau de la boulangerie et du bar.

Mmes REIX et SIMON accueillent Mme TALBOTIER-VERCHERAT Dominique, malentendante invitée par Mme GRANDJEAN et qui rejoint la réunion en cours de séance.

- Mieux signaler les passages piétons à risque et/ou les plus fréquentés. M CHAVET indique que la commune d'Anse a installé des feux clignotants à leds de couleur bleue intense aux passages dangereux et/ou très fréquentés, et que le système fonctionne très bien.

Les participants conviennent que les passages piétons dans leur ensemble ont besoin d'être repeints (peinture non glissante), et qu'un éclairage public accentué est nécessaire aux passages piétons à risque. Mme TALBOTIER précise que peu de personnes cèdent le passage aux piétons (niveau immeuble Olympiades et en bas de la poste).

- Entretien des trottoirs et désencombrement : un encart sur le site de la mairie incite les citoyens à entretenir les haies.
- Difficulté à circuler dans Jassans du fait des pentes. Il a été proposé au conseil municipal d'enfants de parcourir les rues de Jassans en fauteuil roulant. Mr BRIZE est intervenu lors de la séance pour exposer le projet, qui a été validé.

THEME 2 :

- Le passage derrière la crèche pour accéder à l'Eglise est peu visible. Des pancartes ont été positionnées : accès interdit sauf personnes à mobilité réduite et véhicules funéraires (photos).
- Améliorer la signalétique avec des pictogrammes et avoir des lieux pour s'asseoir : définir un groupe de travail global pour uniformiser et accéder à ces demandes.
- Rappel aux bailleurs sociaux et privés de l'obligation de mettre en service et d'adapter des logements et leur environnement pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Obligation pour les constructions neuves et envoi d'une lettre de rappel aux bailleurs sociaux.
- Diffusion de l'information sur des aides possibles : SOLIHA, ADIL, MDPH. Les liens seront indiqués sur le site de la mairie

THEME 3 :

- Identification des personnes ayant un handicap sensoriel : peu d'associations ou de personnes ont répondu lors de la création de la CCAPH.
- Langue des signes : devis demandé auprès du SILS de Bourg et accepté. Nous rappelons que le fait de demander de l'aide auprès du centre social avait pour but de fédérer et de valoriser l'entraide jassanaise, nous remercions donc les intervenants pour les traductions assurées lors des séances précédentes. Les supports ont été envoyés aux personnes malentendantes avant la réunion afin d'anticiper les échanges.
- Sensibilisation des commerçants : les contraintes du port du masque sont en cours d'évolution, mais les commerçants ont été sensibilisés auparavant.
- Passage piéton en 3D : actuellement non autorisé, il faut faire une demande d'expérimentation, coût élevé. M CHAVET précise que cela a un effet zéro sur la vitesse des usagers.
- Appel au conseil départemental 01 (MDPH, APA, assistante sociale, etc.) : c'est le dispositif ACCEO qui est en fonctionnement et sur toute la journée (service gratuit d'interprétariat en ligne).

Mme TALBOTIER fait part de ses difficultés à communiquer avec Dynacité, son bailleur social, il ne s'agit pas d'une administration, cette démarche est d'ordre privé.

- CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Un conseil a eu lieu le 09/02/2022 en présence de M Brize, Mmes REIX et SIMON. Le thème portait sur le handicap et sur TERRE DE JEUX 2024. L'enfant Lyana, porteuse de handicap moteur, a demandé s'il y avait la possibilité de jeux adaptés pour aire de jeux. Cela est possible, en réflexion.

- TERRE DE JEUX 2024 : présentation succincte du projet par M FAVIER

Terre de jeux 2024 est un label destiné à tous les territoires (communes, intercommunalités, départements, etc.), il valorise les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants. La commune a déposé un dossier et obtenu le label, son engagement de 2022 à 2024 est le suivant :

- Organiser une activité artistique ou culturelle autour des valeurs olympiques et paralympiques dans les deux écoles et les associations qui souhaitent participer.
- Organiser dans le cadre du prochain forum des associations une animation basée sur les JO.
- Organiser sur 1 ou 2 jours les JO de la commune avec la participation d'un maximum d'associations locales et les écoles.
- Organiser le même jour, une journée « déchets » avec toute la population.
- Promouvoir le sport santé et notamment la marche, accessible à tous.
- Organiser un rallye pédestre avec des ateliers/questionnaires basés sur les JO olympiques et paralympiques.
- Organiser une journée bénévoles, et les mettre à l'honneur.

- DISCUSSIONS ET EMERGENCES DES IDEES :

Inviter Yann CUCHERAT et autres sportifs (il a de nombreuses connaissances)

Marquer la journée du handicap 03/12 (démonstration de chiens d'aveugle, duo-day (1 valide + 1 non-valide)

Remise de médailles jeunesse et sports

Faire découvrir la commune avec un circuit (châteaux, belles demeures)

Réflexion sur un système de classe à horaire aménagé pour les enfants sportifs de bon niveau

M ANDREO rappelle que les jeunes du service national universel peuvent être présents pour des actions ponctuelles au service des autres. Il indique que l'association Festy day's envisage de faire une descente de la Saône en baignoire 18/06/2023). M. FAVIER répond que cela pouvait s'intégrer au cadre de terre de jeux 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35

Marie-laure REIX
Adjointe au Maire

